



**EXTRAIT D'UNE RÉOLUTION ADOPTÉE PAR LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES RÉGIONS DE LAVAL, DES LAURENTIDES ET DE LANAUDIÈRE (TABLE DGLLL) À SA RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2019.**

*ATTENDU* la tenue de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse sous la présidence de madame Régine Laurent;

*ATTENDU* que le réseau scolaire constitue un partenaire privilégié pour la protection des enfants vulnérables;

*ATTENDU* le mémoire produit par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) à ladite commission;

Il est résolu :

*QUE* les Commissions scolaires de la Rivière-du-Nord, des Affluents, des Laurentides, des Samares et Sir-Wilfrid-Laurier donnent leur appui au mémoire de la CSSMI intitulé *L'école : un maillon essentiel à la protection des enfants vulnérables* et déposé à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

*DE TRANSMETTRE* la présente résolution à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

**Adopté**

Donné à Saint-Jérôme, ce 17 décembre 2019.

Copie authentique.

**La présidente de la Table DGLLL,**

**Guylaine Desroches**

Directrice générale  
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord